

# cavem

# INFOS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE

LES ADRETS DE L'ESTÉREL | FRÉJUS | PUGET SUR ARGENS | ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS | SAINT-RAPHAËL



## Transports en commun

### AggloBus en mode estival !

Avec la création le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la CAVEM, notre territoire de l'Est varois composé de 5 Communes poursuit la modernisation et l'extension de son réseau de transport en commun.

AggloBus propose aujourd'hui 15 lignes régulières qui desservent les communes et les différents centres d'intérêt sur le territoire de la CAVEM, sans oublier les transports scolaires. A ces lignes de transport urbain, il faut également ajouter les lignes inter urbaines de **Varlib**, du Conseil Général du Var, qui permettent à notre territoire d'être relié aux autres agglomérations environnantes.

Ainsi, pour cette période estivale 2013, quelques changements vont permettre à n'en pas douter, aux habitants d'un jour ou de toujours, de circuler en toute simplicité sur le territoire de la CAVEM et relier tout à la fois des zones de villégiatures, des zones touristiques, des gares et aéroports, les différents centres villes... avec des lignes et des horaires adaptés.

#### Favoriser l'usage du bus, un geste éco-citoyen

Se déplacer en période estivale sur les secteurs touristiques génère un flot de véhicules important provoquant par moment ralentissements, bouchons et de longues minutes à attendre au volant de son véhicule...

C'est pourquoi, même si la situation tend à s'améliorer d'année en année, l'usage des transports en commun, dès que le trajet peut le permettre, reste la meilleure solution.

Par ce geste, nous limiterons l'encombrement des voies dû au flux de véhicules, le dégagement de tonnes de CO<sub>2</sub> et permettrons ainsi à tous de passer un été éco-citoyen, pour le plus grand plaisir des usagers... et de la Planète !



### Infos Lignes...

#### Les Adrets de l'Estérel au tarif AggloBus

Dès le 1<sup>er</sup> août 2013, liaison depuis les gares routières de Fréjus et Saint-Raphaël.

#### Liaison Saint Raphaël / Secteur Lieutenant - Pins de la Lègue

La ligne 1 bis remplace la ligne 1.  
Desserte de la gare routière de Fréjus et des parcs d'attraction.

#### LIAISON NICE AEROPORT / SAINT RAPHAËL

Ligne 3003 desservant Fréjus et les Adrets.

#### 6 vacations par jour dans les deux sens.

1<sup>er</sup> Départ 05h15 et dernier retour 19h30 (de Nice).

### NOUVEAUX HORAIRES

La gare intercommunale de Saint-Raphaël est ouverte de 7h30 à 19h, du lundi au samedi, durant tout l'été !

Retrouvez les nouveaux horaires, les tarifs et toutes les informations AggloBus sur le site internet de la CAVEM :

[www.cavem.fr](http://www.cavem.fr) - espace « Transport AggloBus »

# Prévention des incendies de forêts

## Débroussailler, c'est impératif !



Avant



Après

Notre territoire communautaire est particulièrement boisé, et donc sujet aux risques d'incendies, la période estivale étant toujours délicate à passer, sans sinistre. Pour protéger la faune et la flore, mais aussi et surtout les personnes et les biens, il convient de veiller à une parfaite prévention, afin d'éviter aux pompiers de devoir intervenir. Le débroussaillage, et le respect de consignes précises, sont impératifs : la CAVEM s'y emploie, avec les 5 Communes qui la composent et qui procèdent à des campagnes de débroussaillage, parfois même d'office !

### Les objectifs vitaux du débroussaillage

Le débroussaillage permet souvent d'éviter un départ de feu, de diminuer l'intensité et la propagation des flammes en réduisant la masse combustible. Le Code Forestier précise qu'il faut respecter une rupture horizontale et verticale de couvert végétal, ce qui limite les possibilités de propagation du feu, du sol vers les arbres et vers les maisons. En cas de passage du feu, le débroussaillage permet de sauver non

seulement les habitations, mais également les arbres. Il permet, de plus, aux sapeurs-pompiers d'intervenir en toute sécurité.

Il n'est donc pas question de supprimer tous les arbres et arbustes, mais de les réorganiser pour une meilleure protection.

### Le débroussaillage est une obligation

Le débroussaillage obligatoire concerne toutes les propriétés situées à moins de 200 mètres d'un bois, d'une forêt ou d'un maquis. La Préfecture du Var a cartographié ces zones : pour savoir si votre propriété est concernée, consultez cette carte sur internet : [www.sigvar.org](http://www.sigvar.org) ou à la Mairie de votre Commune. Si tel est le cas, vous devez débroussailler et maintenir en état débroussaillé les abords de toute construction et installation sur une distance allant de 50 à 100 mètres, sans tenir compte des limites de propriété, ainsi que sur une distance de 10 mètres de part et d'autre de votre chemin d'accès privé. En cas de carence, chaque Commune peut procéder à des débroussaillages d'office, mis ensuite à la charge de chaque co-lotis.

### L'accès au massif forestier est réglementé

**Du 21 juin au 30 septembre**, l'accès aux massifs forestiers, la circulation et l'usage d'engins de débroussaillage sont réglementés par arrêté préfectoral du 15 mai 2006.

En fonction des conditions météorologiques et de la sécheresse subie par la végétation, la Préfecture émet un bulletin quotidien de classement du risque, qui comporte 4 niveaux :

- couleur jaune - niveau de risque incendie modéré : l'accès aux massifs est autorisé mais il convient de faire preuve de prudence.
- couleur orange - niveau de risque incendie sévère : la pénétration dans les massifs est déconseillée.
- couleur rouge - niveau de risque incendie très sévère : la pénétration du public dans les massifs est fortement déconseillée.
- couleur noire - niveau de risque incendie exceptionnel : la circulation piétonne est interdite dans les massifs.

**Chaque jour, il est possible de consulter la carte de risque sur le site internet de la Préfecture.**

**Toutes les informations sur les dispositifs en matière de débroussaillage, l'accès aux massifs forestiers, l'emploi du feu, sont sur notre site internet : [www.cavem.fr](http://www.cavem.fr), rubrique « Environnement et cadre de vie »**



## Plages

### Surveillance estivale rassurante

**Durant toute la période estivale, la surveillance des plages est assurée sur tout le littoral de la CAVEM, de San Peire, aux Issambres, jusqu'au Trayas.**

Principalement réalisé par les sapeurs-pompiers sous convention avec les communes ou la Communauté d'Agglomération (la plage du Veillat, sur Saint Raphaël, est surveillée par les CRS), ce sont près de 20 postes

qui se répartissent sur les nombreuses plages que comptent nos trente-huit kilomètres de littoral.

Outre leurs activités de surveillance et de prévention auprès des baigneurs, il est rappelé que pour la période estivale 2013, les sapeurs-pompiers interviennent également pour prodiguer des soins, assurer des évacuations vers un centre hospitalier, et surtout porter secours à des baigneurs en difficulté.

# Eau potable

## Capacités de stockage augmentées.

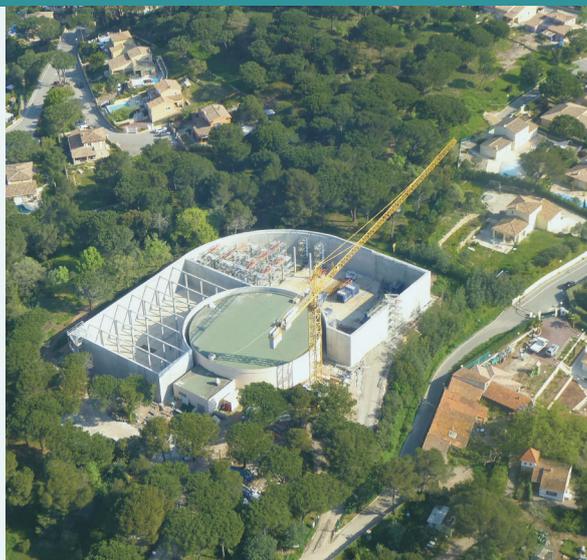
### Le réservoir de Bellevue opérationnel

**Bien que les conditions climatiques n'aient pas été favorables cet hiver, le chantier du nouveau réservoir de Bellevue livre le premier bassin de 5 000 m<sup>3</sup> en ce début d'été !**

Depuis la suppression des deux petits réservoirs à l'automne dernier, seul le réservoir de 5 000 m<sup>3</sup> restait opérationnel sur le site. L'objectif des équipes a donc été de maintenir les capacités de stockage entre l'été 2012 et 2013, afin de répondre au surcroît de consommation dû à la période estivale.

Un nouveau réservoir de 5 000 m<sup>3</sup> est désormais opérationnel, ce qui porte la capacité actuelle du site à 10 000 m<sup>3</sup> (contre 7 400 m<sup>3</sup> en 2012).

Le dernier bassin, d'une capacité de 10 000 m<sup>3</sup>, ainsi que les aménagements paysagers devraient s'achever à l'automne 2013.



### La chaîne de l'eau modernisée et adaptée

**La gestion de l'eau potable a toujours été un enjeu fondamental sur notre territoire.**

**Moderniser et se doter d'infrastructures nouvelles permettent aujourd'hui de voir s'éloigner le spectre de la pénurie d'eau.**

L'eau que nous buvons, comme celle provenant des stations d'épurations, est soumise à des contraintes sanitaires drastiques. Avec un territoire dont la population compte 109 000 habitants à l'année, et à près de 300 000 au plus fort de la saison, soit l'équivalent de la 6<sup>ème</sup> ville de France, moderniser les installations, augmenter la capacité de stockage d'eau potable (réservoir de Bellevue, d'Agay...) et de traitement sont des mesures indispensables (voir CAVEM Infos Mai 2013 - station d'épuration du Reyran). La production et l'acheminement de cette eau sont par contre de la compétence du Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE), qui réalise de nombreux travaux sur l'ensemble de l'Est Var. Ainsi, en ajoutant les nouveaux forages et l'augmentation de la capacité des canalisations entre Le Muy et Fréjus, la crainte de la pénurie due au problème de la distribution d'eau en période de crête, au plus fort de la consommation, soit le 15 août, s'éloigne. Le réseau doit faire face à ce... Les investissements en cours apporteront la sécurité attendue.

## Quelques chiffres clés

EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT	
Nombre de réservoirs	<b>45</b>	Nombre de stations	<b>9</b>
Volumes consommés	<b>12 485 403 m<sup>3</sup></b>	Volumes assainissement	<b>9 621 391 m<sup>3</sup></b>
Kilomètres de réseau	<b>974 Km</b>	Kilomètres de réseau	<b>622 Km</b>
Nombre de clients	<b>49 555</b>	Nombre d'usagers	<b>43 430</b>

## Sus aux moustiques !

**Les moustiques qui prolifèrent au printemps et en saison estivale, méritent un traitement de choc. Le Service Intercommunal de Démoustication (S.I.D.) s'y consacre toute l'année.**

Après le travail hivernal d'inventaire, de prévention sur les sites sensibles et de cartographie des gîtes larvaires sur l'ensemble des cinq Communes de la CAVEM, le S.I.D. réalise actuellement des opérations de traitement et de surveillance, qui dureront jusqu'au mois d'octobre.

Lors de ces campagnes de démoustication, les traitements apportés sur les zones concernées sont biologiques, non nocifs pour l'homme, mais efficaces contre l'insecte. Les équipes du S.I.D. ciblent notamment les points sensibles connus et recensés sur le domaine public (mares, étangs, ruisseaux, fossés...). Son action complète celle du Conseil Général du Var, menée en collaboration avec celle de l'E.I.D. Méditerranée (Entente Départementale pour la Démoustication).



### Des mesures préventives pour lutter contre les moustiques, à votre domicile

Chacun peut veiller à enrayer la prolifération des larves, notamment en évitant toute eau stagnante dans les pots, seaux, soucoupes, bacs à plantes, bâches de rétention, piscines mal entretenues..., car les trois principales espèces de moustiques ont besoin d'eau pour se reproduire : chaque femelle pouvant pondre jusqu'à 200 œufs, qui se transforment en larves puis en moustiques en une seule semaine !

**Pour cela, quelques astuces :**

- rendre hermétiques les cuves, puits, bacs...
- mettre du sable dans les soucoupes,
- entretenir les piscines,
- utiliser des prédateurs naturels de larves comme les poissons dans les bassins...

**N° Vert 0 800 104 011**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Aides à l'amélioration des logements privés

### Poursuite de l'engagement communautaire envers les propriétaires !

La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée a lancé un programme de soutien à la réhabilitation des logements privés existants occupés au titre de résidence principale. Les propriétaires, bailleurs ou occupants, peuvent prendre contact avec nos équipes afin de découvrir les aides adaptées à leurs projets de travaux.

#### Objectif : 180 logements privés aidés !

Les propriétaires occupants peuvent bénéficier, sous conditions de ressources, d'aides pouvant atteindre 80% des travaux\*, tandis que les propriétaires bailleurs ont accès à des subventions jusqu'à 50% des travaux\* complétées par des primes, moyennant un encadrement des loyers.

Et pour les copropriétés... des aides jusqu'à 50% du montant des travaux dans les parties communes !

\*Montants hors taxes

Contactez dès à présent le

**N° Vert 0 800 320 120**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Des conseillers sont à vos côtés tout au long de votre projet, pour vous informer jusqu'au versement définitif des aides, en passant par l'étude financière et la préparation des dossiers de demandes de subventions...

## Commerces de proximité

### Les villes de Puget sur Argens et Roquebrune-sur-Argens labellisées. Les efforts communautaires récompensés.

En 2013, parmi les 111 Communes françaises (dont 39 nouvelles), à avoir obtenu le label « commerce de proximité dans la ville », Puget sur Argens et Roquebrune-sur-Argens se sont vues décerner « **2 Sourires** ». Les efforts menés par les agents de la CAVEM pour développer l'animation commerciale au côté des associations de commerçants des deux communes, notamment pendant la « Journée Nationale du Commerce de Proximité », ont été une nouvelle fois récompensés.



### « Commerçants à deux pas, c'est sympa » Une campagne de communication pour dynamiser les centres villes

La CAVEM poursuit son action de soutien et de promotion des commerces locaux, à travers une campagne de communication estivale, afin de souligner la qualité de leur accueil, le développement des services de proximité et contribuer ainsi à conforter le dynamisme et l'attractivité commerciale des centres villes.

## Actu' Eco

L'annuaire des professionnels de Puget sur Argens et Roquebrune-sur-Argens, afin de favoriser le « choix local », est désormais en ligne sur [www.annuaire-cavem.fr](http://www.annuaire-cavem.fr)



## Base Nautique des Issambres

### Des activités nautiques accessibles à tous !

Affiliée à la Fédération Française de Voile, cette Base communautaire propose des activités nautiques diversifiées, telles le kayak de mer, le catamaran, le dériveur, la planche à voile ou encore l'optimist !

Ce complexe nautique de qualité, fréquenté tout au long de l'année par les enfants des centres de loisirs ou maison des jeunes des communes de l'agglomération, propose ainsi aux enfants, dès l'âge de 7 ans, de venir découvrir les plaisirs des sports nautiques. En saison estivale il est ouvert à tous les publics, et son école de voile, forte de moniteurs diplômés, assurera l'encadrement des estivants.

Renseignements : Base Nautique des Issambres - Tél. 04 94 49 52 27 - <http://centrovoileissambres.jimdo.com>